

Droits de la personne accompagnée : les grands principes dans le médico-social (S. GERARD)

Objectifs

Identifier les principaux droits de la personne accompagnée, pour adopter une posture professionnelle respectueuse de l'autonomie, de la dignité et des choix de la personne.

Formateur.trice

Soledad GERARD

Soledad Gérard, psychologue clinicienne

Tarifs

Nous contacter pour un devis

Organisation

Construction du groupe :
12 personnes

Public et Prérequis

IDE, AS, ASH et ASH.

Pas de prérequis

Contenu

Cette formation vise à renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du secteur médico-social autour des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Elle aborde les fondements juridiques, l'autonomie, la bientraitance et la place de la parole de l'usager.

À travers des apports théoriques, des analyses de lois clés (2002-2, 2002-303, 2015-1776), des échanges de pratiques et des mises en situation, les participants seront amenés à :

- Comprendre les fondements juridiques et éthiques des droits des usagers,
- Identifier les outils et dispositifs qui garantissent leur mise en œuvre (projets personnalisés, personne de confiance, mesures de protection),
- Adopter une posture professionnelle respectueuse de l'autonomie, de la parole et des choix des personnes accueillies,
- Prévenir les situations de maltraitance, promouvoir la bientraitance, et savoir se protéger dans un contexte parfois complexe.

Programme de la formation

Programme de formation :

Ce programme est adaptable aux objectifs de votre établissement.

1. Introduction à la notion de « Droits » dans le médico-social

Notions essentielles et indispensables à l'action des professionnels : droits et protection de la personne

Principes d'humanité, de respect et de dignité

Mieux comprendre pour mieux agir

2. Quelle place est laissée aux résidents et aux familles ?

3. Quelles lois essentielles du médico-social reposent sur les droits de la personne accompagnée ?

- Loi 2 janvier 2002 : orientations et descriptions des 7 outils
- Loi 4 mars 2002
- Loi du 28 décembre 2015

4. Le principe d'autonomie

5. La bientraitance / la maltraitance

- Définitions
- Prévenir et gérer les risques de maltraitance
- Comment préserver le professionnel ?

6. Comment favoriser le droit de la personne accompagnée ?

7. Les droits fondamentaux du majeur protégé

- Les mesures judiciaires dans les grandes lignes
- La personne de confiance

Organisation :

Date et lieux : à convenir

Durée 1 jour

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et d'analyses constructives des pratiques professionnelles
- Approche magistrale
- Approche interrogative et participative
- Etudes de cas
- Brainstorming
- Mise en situation

Modalités de suivi de l'exécution du programme et d'évaluation :

Feuilles d"émargement (par ½ journées) : signature des participants et contre-signature du formateur. Évaluation des apports de la formation : Quizz – questionnaires . Questionnaire de satisfaction de fin de formation

Accès aux personnes handicapées

Attestation d'accessibilité recevant du public (ERP 5ème catégorie).